

## SÉANCE DU 22 MARS 2021

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	14	16 mars 2021	26 mars 2021
Présents	13		
Votants	14		

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.

Mmes DESPINS, FOURNET, JACQUENET, MENIN, SAEZ, VOLLAND.

**EXCUSÉE** : Mme PAVARD (pouvoir à Mme DESPINS).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M ROUXEL.

La séance est ouverte à 19h00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 30 janvier 2021.

### **I - COMPTE ADMINISTRATIF 2020** **Délibération n° 21-03-05 (SP 25/03/21)**

Arrivée de M. MANIANGA-KEYET à 19h06.

M. MOISAN présente le compte administratif 2020 de la commune, puis laisse la présidence à M. DELAUAUD (1<sup>er</sup> Adjoint) pour le vote et quitte la salle.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve le compte administratif de l'exercice 2020, ainsi que le compte de gestion de Madame POMMARÈDE, comptable du Centre des Finances Publiques de MANTES-LA-JOLIE.***

Le compte administratif peut se résumer ainsi pour la Commune :

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'année : 479 262,03 €

Excédent reporté : 178 826,67 €

**658 088,70 €**

Dépenses de l'année : **456 187,33 €**

**Excédent de clôture : + 201 901,37 €**

### **Section d'investissement :**

Recettes de l'année :

Réalisées :	205 013,60 €
Excédent reporté :	<u>-</u>
	<b>205 013,60 €</b>

Dépenses de l'année :

Réalisées :	122 872,74 €
Déficit reporté :	<u>89 531,26 €</u>
	<b>212 404,00 €</b>

**Solde d'exécution négatif : - 7 390,40 €**

### **II - AFFECTATION DU RÉSULTAT Délibération n° 21-03-06 (SP 25/03/21)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2020 au budget annuel de la commune est de **201 901,37 €**.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide d'affecter la somme de 28 680,57 € en section d'investissement (article 1068) et d'affecter la somme de 173 220,80 € en section de fonctionnement (article 002).***

### **III - TAUX D'IMPOSITION 2021 Délibération n° 21-03-07 (SP 25/03/21)**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le maintien des taux d'imposition concernant chacune des deux taxes municipales.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **vote le maintien des taux des deux taxes d'imposition locales :***

- **Taxe sur le Foncier Bâti :** 12,23 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti :** 66,60 %

### **IV - BUDGET PRIMITIF 2021 Délibération n° 21-03-08 (SP 25/03/21)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le budget 2021 est fortement affecté du fait de l'obligation de provisionner l'intégralité des régularisations d'attribution de compensation dues à la CU GPS&O (97 709 €), même si la commune devrait être autorisée à étaler la dette sur 5 ans. L'impact sur la session d'investissement sera neutre au bout de cinq ans. La commune

récupérera 1/5<sup>e</sup> de cette somme les quatre prochaines années en recettes d'investissement.

M. MOISAN présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Vote, les différents chapitres de la **section de fonctionnement** du budget primitif de la commune, qui s'équilibrent, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de **754 105,80 €** ;*

*Vote, la totalité des programmes de la **section d'investissement** du budget primitif de la commune, qui s'équilibrent, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de **342 469,57 €**.*

#### **V - APPROBATION DES STATUTS DU S.M.T.S. (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES MANTES-MAULE-SEPTEUIL)**

**Délibération n° 21-03-09 (SP 25/03/21)**

M. MOISAN informe que la modification porte uniquement sur la possibilité d'envoyer les convocations du Syndicat par courrier dématérialisé (mails).

Considérant la nécessité de modifier les statuts de ce syndicat,

Considérant l'approbation de ces modifications par le Conseil Syndical en date du 22 septembre 2020,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de Transports Scolaires Mantes-Maule-Septeuil.***

#### **VI - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU S.I.V.S. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE BOINVILLE-EN-MANTOIS/BREUIL-BOIS-ROBERT)**

**Délibération n° 21-03-10 (SP 25/03/21)**

M. MOISAN informe le Conseil Municipal que suite à l'extension de l'école primaire, il est nécessaire de signer une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent communal chargé du ménage des classes situées sur le territoire de Breuil-Bois-Robert.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, la commune a donc mis Madame Fabienne BOURGEOIS à disposition du S.I.V.S., pour un temps de travail annuel de 472 heures, pour l'entretien du groupe scolaire de Breuil-Bois-Robert. La situation administrative et la rémunération de l'agent seront gérées par la commune de Breuil-Bois-Robert. Le S.I.V.S. remboursera à la commune le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent sur la base de 472 heures annuelles.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.***

## **VII - COMPTE ÉPARGNE TEMPS** Délibération n° 21-03-11 (SP 25/03/21)

Monsieur Le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne-temps. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture de ce C.E.T., ainsi que des modalités de son utilisation par les agents communaux, conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte les dispositions relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.***

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

. M. MOISAN avise qu'il a rencontré Mme Sophie PRIMAS, Sénatrice, et lui a fait part de son mécontentement vis-à-vis du nouveau calendrier de **ramassage des déchets** de la CU GPS&O et des entreprises chargées du ramassage des déchets. Il lui a aussi présenté le projet communal concernant le **balisage des chemins ruraux**. Mme PRIMAS a donné des contacts qui permettraient un co-financement avec l'aide du Département. Les subventions pourraient ainsi couvrir jusqu'à 80 % du projet. M.TURPIN, délégué aux espaces publics à la CU GPS&O a par ailleurs confirmé cette possibilité.

. Mme JACQUENET indique :

- que les **travaux dans le local des associations** ont été effectués (douche démontée, mise aux normes électriques). M. FORTIN demande si les locaux peuvent être mis à la disposition des associations dès maintenant.

M. MOISAN répond que cela sera possible dès que les conditions sanitaires le permettront. Mme VOLLAND demande si cela nécessite la visite d'une commission de sécurité. M. MOISAN répond par la négative ;

- que le **radar pédagogique** a été posé aux abords de l'école ;

- qu'il a été fait un don de **poêle à pellets pour le chauffage de l'église**, par le curé de la paroisse ;

- que la C.A.S. (Commission d'Action Sociale) a organisé la **prise de rendez-vous pour la vaccination COVID** de 29 Breuillois de plus de 75 ans.

. Mme MENIN informe que, sur le même principe que les boîtes pour le Noël des S.D.F., elle a organisé une **collecte de sacs pour les étudiants**. Il s'agit d'une démarche citoyenne pour donner un coup de pouce aux étudiants isolés et précarisés du fait du coronavirus. Elle ajoute qu'elle est en contact avec d'autres personnes qui ont eu la même démarche (1-2-3 solidarité étudiants sur Facebook). M. DELAUD demande s'il s'agit uniquement de denrées alimentaires. Mme MENIN précise que la collecte peut également comprendre des fournitures scolaires, des petites douceurs ou des produits d'hygiène. M. FORTIN demande comment se passe la distribution. Mme MENIN répond que le démarrage a été très dur. La distribution est faite par

l'intermédiaire des CROUS et de différentes associations. L'opération initialement prévue jusqu'à fin mars devrait être prolongée. M. MOISAN indique que la Mairie d'Épône et Val'R Café à Guerville reçoivent également ces dons.

. Mme VOLLAND signale :

- que le **drapeau** installé très récemment au cimetière a été **volé** ;
- qu'un rendez-vous est programmé samedi à 9h30 avec la Mairie de Guerville concernant le **projet de voie verte** entre les deux communes.

. M. FORTIN ajoute que les travaux de **repérage pour le balisage des chemins communaux** sont terminés. Au plan financier, une dépense de l'ordre de 10 000 € a été estimée pour les équipements de signalétique seuls, sachant que cette somme pourrait doubler avec le coût de la main d'œuvre si la pose n'était pas réalisée par des moyens communaux ou bénévoles.

. M. ROUXEL termine en remerciant le travail de la commission des finances et de la secrétaire de mairie, ainsi que pour ses conseils pour élaborer ce **premier budget de la mandature**.

La séance est close à 19h35.